



A. Zinguerie-couverture
 A1. Faitage, tuile canal
 A2. Couverture, tuile canal
 A3. Génoise, tuile canal et liseré terre-cuite
 A4. Gouttière ou chéneau zinc
 A5. Descente d'eau pluviale, zinc
 A6. Dauphin fonte
 A7. Protection d'entablement (zinc ou plomb)

B. Pierre de taille
 B1. Corniche
 B2. Encadrement
 B3. Arcature
 B4. Clé de voute
 B5. Linteau
 B6. Entablement
 B7. Appareillage pierre de taille
 B8. Emmarchement, pierre froide
 B9. Chaîne d'angle
 B10. Bandeau

C. Enduits
 C1. Enduit courant, chaux naturelle frotassée
 C2. Encadrement
 C3. Soubassement

D. Menuiserie
 D1. Bois massif peint
 D2. Ferrures cloutées
 D3. Fenêtre à petits carreaux
 D4. Petits bois
 D5. Menuiserie grand jour

E. Serrurerie
 E1. Arrêt de volet
 E2. Ouvrage de serrurerie fine

F. Divers éléments de façade
 F1. Plaque professionnelle
 F2. Grille aération, terre-cuite
 F3. Coffrets réseaux

Percements – Pour la réalisation de nouvelles ouvertures ou la transformation de l'existant, les dispositions traditionnelles seront recherchées en privilégiant un rapport verticale / horizontale de 2 pour 1, l'alignement (vertical et horizontal) des baies, l'écartement régulier des travées et la répétition des modénatures.

Pierre - L'emploi de la pierre appareillée est recensé sur de nombreux édifices pour la réalisation de corniches, bandeaux, linteaux, arcatures, encadrements de portes et de fenêtres, etc. ...
 Prévoir un nettoyage délicat par pulvérisation d'eau froide en faible quantité et brossage manuel ou gommage à faible pression. Les manques seront remplacés par une pierre de mêmes caractéristiques. Les réparations mineures et les joints seront réalisés au mortier de chaux mélangé à de la poudre de pierre. L'entablement des corniches et les bandeaux seront protégés par un habillage en zinc ou en plomb.

Enduits - Les enduits sont exécutés de manière traditionnelle au mortier de chaux naturelle: gobetis, corps d'enduit et couche de finition talochée. L'enduit est destiné à couvrir le support en totalité ou partiellement (enduit « à pierre-vue »). La tonalité s'accordera avec les teintes prescrite sur la palette de référence. Les ouvrages en pierre appareillée ne sont pas destinés à être enduits.

Badigeons - Destiné à souligner certains éléments de l'architecture (encadrement de fenêtre, soubassement,...), le badigeon est exécuté de manière traditionnelle au mortier de chaux naturelle à 2 ou 3 couches. La tonalité s'accordera avec les teintes prescrite sur la palette de référence.

Menuiseries - La restauration des anciennes menuiseries en bois est recommandée. En cas d'impossibilité, les menuiseries neuves reprendront les caractéristiques des menuiseries anciennes (matériau, dimensions, proportions, assemblage). Les volets extérieurs seront peints dans la même tonalité que celle retenue pour les fenêtres issues de la palette de référence.

Serrurerie - Les ouvrages anciens de serrurerie doivent être conservés et restaurés : grilles de fenêtres et de soupiraux, garde-corps, pentures et arrêts de fenêtres, etc. ...

Toitures et débords - Les reprises de toiture respecteront les couvertures en tuile de terre cuite de type tuile canal. Les débords de toiture seront de type : corniche en pierre, corniche « à l'italienne » plâtrée sur lattis de bois ou génoise, à un ou plusieurs rangs de tuiles de courant.

Gouttières et descentes - Les gouttières et descentes d'eau pluviale seront réalisées de manière traditionnelle en zinc avec dauphin en fonte sur 1 mètre de hauteur minimum.

Grilles d'aération - Elles seront du type claustras en terre cuite encastrés au nu de la façade.

Boîtes à lettres - Pour les immeubles ne comportant qu'un logement, prévoir une entrée de boîte à lettre en laiton, en bronze ou en métal peint dans l'ouvrant de la menuiserie de la porte d'entrée. Dans les autres cas, les boîtes aux lettres seront situées à l'intérieur de l'immeuble, dans les communs.

Plaques professionnelles - Privilégier l'emploi des plaques en laiton.

Vitrines commerciales - Les vitrines s'intégreront à l'intérieur et en retrait des encadrements de baies.

Enseignes - Les enseignes en façade seront de type « enseigne en drapeau » et de dimension réduite. Elles s'inspireront des modèles anciens en fer forgé.

Coffrets réseaux - Les coffrets « Eau, Electricité, gaz, Télécommunications » seront soigneusement positionnés et alignés dans le soubassement de la façade.

Equipements de façade - Aucun équipement de façade autre que les éléments décrits ci-avant ne doit être apposé en façade. Cette disposition concerne notamment : antennes, paraboles, groupe de ventilation ou de climatisation, pompe à chaleur